

champs d'avenir

Oral Exam Pro IAE

Les attendus de l'oral — Comment se préparer ?

Un guide pour aborder l'épreuve orale de l'examen professionnel d'Ingénieur de l'Agriculture et de l'Environnement.

Objet de la démarche

L'UNSA-AAF

Organisation syndicale qui fédère les syndicats autonomes SAP-MA, SNITEAT, SNPDEA et Forêt Publique UNSA. Son rôle est d'accompagner les agents dans le déroulement de leur carrière et de les représenter dans le cadre du dialogue social avec l'administration.

Elle accompagne également ses adhérents dans leur préparation à l'**épreuve orale des concours**.

L'accompagnement est réalisé par des agents qui ont eux-mêmes passé et réussi des concours et qui exercent les missions d'IAE. L'UNSA-AAF propose une présentation d'**1 heure** des attendus de l'oral à tous les candidats admissibles aux concours, syndiqués ou non.

Objectif de cette présentation

L'objet de la présente démarche est d'apporter aux candidats les **premières bases pour se préparer** à l'épreuve orale de l'examen professionnel IAE.

- Comprendre les attendus du jury
- Connaître les critères d'évaluation
- Maîtriser le déroulement de l'oral
- Identifier les principes clés à retenir

Les structures où un IAE peut exercer

Les ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement exercent dans des structures variées, au niveau national, régional ou départemental, au sein de plusieurs ministères et établissements publics.

Ministère de l'Agriculture

Administration centrale : SG, DGAL, DGPE, DGER, DGAMPA

Directions régionales : DRAAF

Établissements publics et opérateurs du MAA : ASP, ONF, IGN, France-Agrimer, INAO…

Ministère de l'Environnement

Administration centrale : SG, DGTM, DGALN, DGEC

Directions régionales : DREAL

Établissements publics du MTE : IGN, VNF, CEREMA, IFREMER, OFB…

Autres ministères

Directions interministérielles départementales : DDT, DDPP

Collectivités territoriales : Conseil départemental, Conseil régional, communes, syndicats



Quelles missions pour un IAE ?

Les missions d'un ingénieur de l'agriculture et de l'environnement varient selon la structure d'affectation. Elles couvrent des domaines allant de l'agriculture et du sanitaire à l'eau, l'énergie, la forêt, l'urbanisme et l'enseignement agricole.

Directions Régionales

Postes : Chargé de Mission, Chef de pôle/unité, Chef de service / Adjoint chef de service

Domaines : Agriculture, Sanitaire, Eau, Énergie, Forêt, Transport/routes, Urbanisme, Enseignement agricole

Directions Départementales

Structures : DDT(M) / DDPP / DDETSPP

Postes : Chargé de Mission, Chef de pôle/unité, Chef de service / Adjoint chef de service

Domaines : Agriculture, Sanitaire, Eau, Énergie, Sécurité sanitaire, Forêt, Urbanisme, Habitat

Établissements Publics

Structures : ASP / ONF / VNF / CEREMA / OFB

Missions : Expertise/recherche/formation, Valorisation/conservation du territoire, Transport / gestionnaire d'aide

Postes : Chef de pôle/unité, Chef de service / Adjoint chef de service, Chef de secteur

Collectivités Territoriales

Structures : Conseil Départemental, Conseil Régional, Communes/Agglo, Syndicats

Postes : Directeur de service technique / DGS, Chef de service (urbanisme, environnement, routes…), Chargé de mission environnement

Administration Centrale

Missions : Ressources humaines / concours

Structures : DGPE / DGAL — MASA ; CGDD / DGALN — MTECeur

Droits et devoirs d'un fonctionnaire

Loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires. Ces droits et devoirs constituent le socle éthique et juridique de tout agent public et sont régulièrement évalués lors des oraux de concours.

Les principaux droits

- Liberté d'opinion politique, syndicale, philosophique ou religieuse
- Droit de grève
- Droit syndical
- Droit à la formation permanente
- Droit de participation
- Droit à la rémunération après service fait
- Droit à la protection

Les principaux devoirs

- Secret professionnel
- Obligation de discrétion professionnelle
- Obligation d'information au public
- Obligation d'effectuer les tâches confiées
- Obligation d'obéissance hiérarchique
- Obligation de réserve
- Interdiction de cumul d'activités sauf dérogations

Les attendus de l'oral

Pendant votre oral, vous serez évalués sur plusieurs critères définis dans la grille officielle d'évaluation de l'examen professionnel IAE. Ces critères couvrent cinq grandes dimensions.

Connaissances de l'environnement professionnel

- Connaissances et rôles des intervenants
- Connaissances réglementaires (cadres français et européen)
- Connaissance des différents métiers exercés par les IAE

Connaissances spécifiques métier

- Pertinence des arguments métier
- Savoir se positionner dans le processus de prise de décision, émettre et défendre un avis
- Capacité d'adaptation aux situations nouvelles, voire imprévues

Capacités de communication et de représentation

- Écoute et adaptation à son interlocuteur
- Clarté du propos
- Force de conviction
- Positionnement et aptitudes à la représentation

Aptitudes à l'encadrement

- Fédérer une équipe
- Gérer une équipe
- Gérer les conflits

Savoir-être de l'IAE

- Motivations et projet professionnel
- Ouverture, créativité et force de proposition
- Respect des règles et sens du service public

Les 10 minutes de présentation

La phase de présentation personnelle est un **moment clé** pour se mettre en confiance et établir un bon contact avec le jury. Elle dure environ 10 minutes et constitue votre première impression.

Structurer sa présentation

Évitez de réciter les éléments du CV et/ou du dossier de RAEP. Construisez un discours cohérent qui met en valeur votre parcours de manière synthétique et percutante.

Sélectionner les expériences notables

Présentez vos actions concrètes et les enseignements que vous en avez tirés. Mettez en avant les acquis de votre expérience professionnelle : concertation, travail en équipe, autonomie, prise d'initiative, etc.

Maîtriser sa présentation

Évitez l'improvisation. Une présentation bien maîtrisée témoigne de votre sérieux et de votre capacité à vous préparer — une qualité essentielle pour un futur IAE.



Les 30 minutes d'entretien avec le jury

⚠ ⚠️ Attention : La phase de questions sera sur un rythme soutenu. Vous aurez entre 25 et 30 questions en 30 minutes. Si vous êtes trop long, vous serez coupé dans votre réponse.

Questions sur votre expérience professionnelle

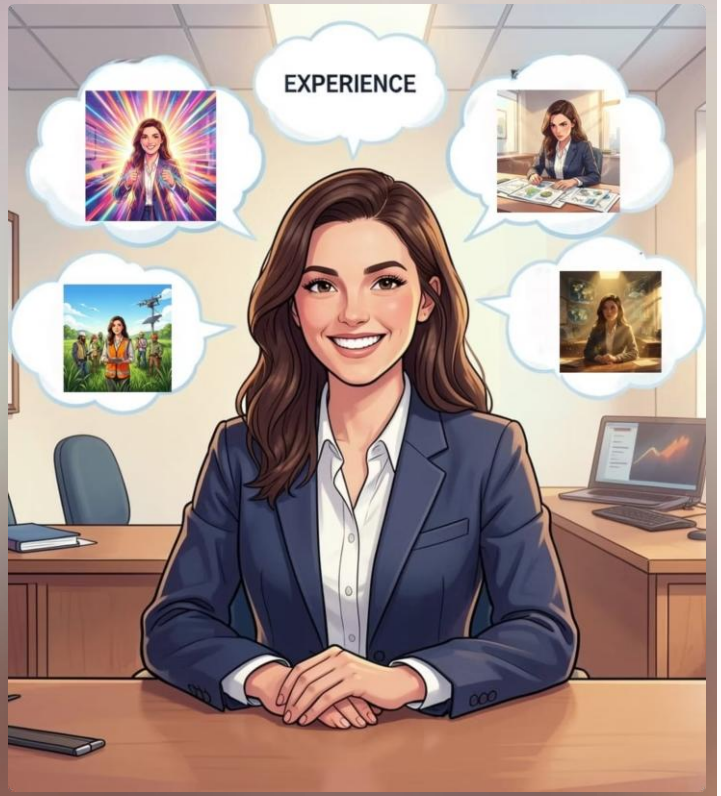
Questions en lien avec votre dossier de RAEP. Pour les adhérents UNSA, une relecture du RAEP est proposée. Le jury peut « creuser » des éléments mentionnés : « Vous avez indiqué dans votre dossier de RAEP […], dites-m'en plus ».

Questions sur vos missions

Le jury vérifie que vous maîtrisez les bases : contexte réglementaire, déroulement des procédures, définition des sigles, etc. Ces questions testent votre connaissance opérationnelle du métier.

Questions thématiques

Par thèmes destinés à connaître votre position : Management, Rôle de l'État, Mise en situation sur un poste d'IAE, Gestion des conflits, Environnement professionnel plus large, etc.



Les principes à retenir

Pendant votre oral, le jury cherchera à évaluer votre maturité professionnelle et votre capacité à assumer des fonctions d'IAE dans les **6 à 12 prochains mois**.

Capacité d'analyse et de recul

Le jury évalue votre capacité d'**analyse** et de **recul** par rapport à une situation professionnelle, votre **sens critique**, votre **ouverture d'esprit** et votre **capacité à proposer** des solutions.

Valorisation de l'expérience

Le jury cherche à déterminer si vous êtes en capacité à **valoriser** votre expérience professionnelle sur vos prochaines missions d'IAE.

Projet professionnel

Affichez votre **ambition**, mais ne restez pas fermé sur un seul domaine (Environnement, sanitaire, agricole, etc.). Montrez votre ouverture à l'ensemble des missions d'un IAE.

N'OUBLIEZ PAS

N'oubliez pas

Ces principes fondamentaux résument l'état d'esprit que le jury attend d'un futur ingénieur de l'agriculture et de l'environnement.



Un IAE ne décide pas seul

Vous avez une hiérarchie, des collègues, une équipe sur qui vous appuyer. Le travail en équipe et la concertation sont au cœur du métier.

Un IAE ne connaît pas tout

Mais il sait se constituer un réseau de collègues pour obtenir des réponses (DDT, DRAAF, DREAL, Conseil régional, etc.). Le réseau professionnel est une compétence clé.





Chaque candidat a les capacités

Chaque personne présente à l'oral a les capacités pour devenir IAE. Seront choisis ceux qui donnent le maximum de garanties au jury.

Si vous ne savez pas, n'inventez pas

Donnez au jury vos idées pour trouver une réponse : hiérarchie, collègues dans les services, etc. L'honnêteté intellectuelle est une qualité appréciée.



💡 **Conseil final :** Soyez vous-même, montrez votre motivation, votre sens du service public et votre capacité à évoluer dans un environnement professionnel exigeant.

LES PIÈGES À ÉVITER

Question portant sur la réglementation :

Rappeler qu'une réglementation doit être respectée puis argumenter sur les possibilités de faire appliquer cette réglementation

Ne pas oublier la fonction régalienne de l'État :

Un IAE représente l'État et ne doit jamais mettre l'institution en défaut

Sur des questions de management :

Personne n'est un manager né. Soyez pragmatiques, constructifs. Faites référence si possible à des situations que vous avez connues. Rappelez que vous ferez des formations management.

⚠ Savoir décrypter :

Une **question « ouverte »**, une question où l'on peut donner son avis et argumenter

Une **question « fermée »** souvent réglementaire : donner une réponse courte, claire



Comment se préparer ?

Une préparation méthodique et proactive est essentielle pour réussir votre oral d'IAE. Voici les deux axes principaux pour optimiser vos chances.

Rencontrer et comprendre les attentes

Il est crucial de sonder les différentes visions de la fonction IAE au sein de l'administration. Cela vous aidera à anticiper les questions du jury et à affiner votre propre positionnement.

S'entraîner avec des oraux blancs

La pratique est la meilleure des préparations. Solliciter des oraux blancs vous permettra de vous familiariser avec le format, de gérer le stress et de recevoir des retours constructifs.

Rencontrez :

- Collègues IAE
- Chefs de services
- Directeurs ou directeurs adjoints de votre structure et des structures voisines (DRAAF, DREAL, DDT, DDPP, DDETSPP)

La question clé :

Posez-leur la question : **« Qu'est-ce qu'un IAE pour vous ? »**. Leur vision n'est pas forcément la vôtre, et comprendre ces nuances est un atout majeur.

Sollicitez votre hiérarchie :

Majoritairement, les chefs de service et directeurs sont très moteurs pour organiser des oraux blancs. Profitez de cette opportunité !

Un **entraînement régulier** permet de peaufiner votre discours, d'identifier vos points faibles et de gagner en assurance devant le jury.

Les sujets d'actualité identifiés pour 2026

Planification écologique :
Lien vers le site du MAASA

Mesures agricoles
Production et filières agricoles

One Health
Sanitaire : One Health - Une seule santé

Alimentation
Politique Alimentation du ministère

Agriculture actualités
Lien vers l'actualité MAASA

Enseignement agricole
Lien vers le site du MAASA

Thématique forêt
Lien vers le site du MAASA

Environnement actualités
Lien vers l'actualité MEN

Espace Presse
Consultez l'espace Presse MAASA ou espace presse Ecologie

Le but n'est pas de connaître en détail tous les sujets mais de pouvoir en évoquer les grandes lignes, les enjeux, et montrer que vous vous intéressez à l'actualité agricole au niveau national et local au sein de votre département / région.

Sites à consulter :

- UNSA-AAF : https://www.unsa-agriculture.fr/, plusieurs sources d'informations sur le MASA
- Structure du MAA : Directions-et-services
- Structure du MTECT : Missions et organisation
- Actualités : site Alim'agri (pour les infographies, des dossiers etc…), les Infographies
- Droits et devoirs des fonctionnaires : service-public.fr

L'UNSA AIDE SES ADHÉRENT

L'UNSA organise des Oraux blancs :

- **Pour les Adhérents UNSA :** Oraux blancs gratuits en visio;
- **Pour les non adhérents :** Oraux blancs proposés en Visio conférence **contre une primo-adhésion de 25 €**.

DATES : 9 novembre et 13 novembre

L'oral se fait en conditions réelles : 3 à 5 membres de jury, 10 mn de présentation, 30 mn de question + 10 mn de débriefing.



Pour tout renseignement ou adhésion, écrivez à :

sniteat-unsa@agriculture.gouv.fr